



STONEWEG

Code de conduite des fournisseurs

May 2025

Cette version du document est une traduction, en cas d'incertitudes quant à l'interprétation, la version anglaise fait foi





STONEWEG

1. Introduction

Le groupe Stoneweg (" **Stoneweg** ") s'engage à s'assurer que nos activités soient socialement et écologiquement responsables. Il s'agit notamment de s'assurer des performances sociales, environnementales et éthiques de nos opérations directes ainsi que des activités entreprises au sein de notre chaîne de valeur. Les directives suivantes définissent le cadre de conduite acceptable que Stoneweg attend de ses fournisseurs, de ses vendeurs et de toutes les autres sociétés tierces qui composent la chaîne d'approvisionnement de Stoneweg (" **Fournisseur(s)** ").

Stoneweg interagit avec de nombreux fournisseurs par l'intermédiaire de ses sociétés et de ses bureaux. Stoneweg estime que, dans de nombreux cas, une approche plus proactive est nécessaire pour garantir l'alignement entre les performances des fournisseurs et la stratégie ESG de Stoneweg. C'est pourquoi nous encourageons fortement nos employés à prendre en compte les considérations ESG au cours du processus d'appels d'offres et à informer de manière proactive les fournisseurs actuels et futurs de nos attentes. Le Code est disponible sur notre site internet (www.stoneweg.com).

Le Code de conduite des fournisseurs de Stoneweg (le " **Code** ") définit les attentes de Stoneweg vis-à-vis de ses fournisseurs en matière d'intégrité, d'honnêteté et de respect de la loi. Stoneweg attend de ses fournisseurs qu'ils alignent leurs pratiques sur tous les principes généraux énoncés dans ce Code (" **Principes** "). Stoneweg attend de ses **Fournisseurs** qu'ils partagent et soutiennent ses valeurs, respectant ainsi les droits de toutes les personnes et les droits de l'homme dans le cadre de leurs activités commerciales.

2. Champ d'application

Tout travail effectué par un fournisseur pour Stoneweg et/ou tout fonds ou entité sponsorisé ou géré par Stoneweg doit être en totale conformité avec ce Code et toutes les lois, règles et réglementations applicables. Les principes énoncés dans ce Code s'appliquent à tous les fournisseurs, indépendamment de la localisation géographique de leurs opérations ou du fait qu'ils soient engagés pour fournir des biens ou des services.

Le Code définit les attentes de Stoneweg à l'égard de ses fournisseurs en ce qui concerne le respect des lois en vigueur, y compris, mais sans s'y limiter, celles qui régissent la protection des consommateurs, l'environnement, le social, l'anti-concurrence, les droits de l'homme, l'esclavage moderne, la santé, la sécurité et les lois relatives à l'aide sociale. Le Code est conçu pour présenter l'essentiel de nos attentes, plutôt que de servir de liste exhaustive de toutes les exigences à respecter.

Ce document n'a pas pour but de diminuer le rôle de nos contrats avec les fournisseurs, mais de compléter ces derniers, en cas de conflit, les dispositions contractuelles que nous établissons lorsque nous achetons nos biens et services prévalent.

3. Déclaration

Les fournisseurs doivent faire preuve de valeurs d'excellence et appliquer les meilleures pratiques en matière de responsabilité. Il s'agit notamment de promouvoir les droits de l'homme conformément à la Charte internationale des droits de l'homme :

- Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ;
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- Les Principes du Pacte mondial des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'Homme ;



STONEWEG

- Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ; et
- Huit conventions fondamentales identifiées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Stoneweg attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment à ce Code et qu'ils appliquent à leur tour des exigences équivalentes à leurs propres opérations, services et chaînes d'approvisionnement. Lorsqu'un fournisseur a connaissance d'une violation du Code, il est tenu d'en informer Stoneweg et de prendre les mesures pour remédier à l'infraction.

Lors de la conclusion d'un contrat pour la fourniture de produits, de biens ou de services à Stoneweg, un fournisseur reconnaît ces obligations et garantit qu'à sa connaissance, au moment de la conclusion du contrat, il n'y a pas de violation matérielle de ses obligations et de ses attentes définies dans le présent Code.

Les Fournisseurs doivent :

- Elaborer et maintenir un processus d'identification des risques de l'employeur et de respect des droits de l'Homme, des risques en matière de santé et de sécurité, des risques environnementaux, des risques liés à l'éthique des affaires et des risques juridiques et de conformité associés à leurs activités ;
- Déterminer l'importance relative de chaque risque ; et
- Mettre en œuvre des procédures et des contrôles appropriés pour minimiser les risques identifiés.

Si Stoneweg le demande, un fournisseur doit permettre aux représentants désignés par Stoneweg d'évaluer périodiquement les installations et les opérations d'un fournisseur, ainsi que celles des sous-traitants du fournisseur, dans la mesure où ils fournissent des biens ou des services à Stoneweg. Les fournisseurs sont tenus de conserver les documents et enregistrements appropriés afin de garantir le respect de toutes les exigences légales, fiscales et réglementaires applicables.

Stoneweg se réserve le droit d'exiger une déclaration annuelle de conformité au Code de la part d'un fournisseur et de demander des preuves des mesures qui ont été prises pour identifier et traiter les questions relatives aux droits de l'homme qui sont directement liées à leurs opérations, produits ou services.

Il est attendu des fournisseurs qu'ils contactent Stoneweg immédiatement s'ils ont connaissance d'une violation de ce Code.

4. Respect des lois

Stoneweg attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois, règles et réglementations applicables.

5. Les principes

Nous avons certaines attentes vis-à-vis de nos fournisseurs et leurs activités. Ces attentes visent à aligner notre chaîne d'approvisionnement sur notre stratégie globale de développement durable et à garantir que nos fournisseurs se conforment aux mêmes normes élevées afin de minimiser efficacement l'impact environnemental des activités de Stoneweg, de garantir la santé et la sécurité au travail et de respecter les droits de l'homme.

Lutte contre la corruption



STONEWEG

Stoneweg ne tolère pas la corruption sous quelque forme que ce soit et attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.

Les fournisseurs ne sont jamais censés, directement ou indirectement, donner, offrir ou accepter des pots-de-vin pour obtenir ou conserver un marché ou un traitement de faveur pour influencer des actions ou obtenir un avantage inapproprié pour Stoneweg, elle-même ou toute autre tierce partie. Cela inclut toute incitation de quelque nature que ce soit à l'égard de tout :

- Employé de Stoneweg;
- Mandant ou sous-traitant associé à la fourniture du produit ou des services ; et
- Toute autre partie prenante, locataire ou associé de Stoneweg.

Protection des données et sécurité de l'information

Les fournisseurs sont tenus de respecter toutes les lois applicables en matière de protection des données, de respect de la vie privée et de sécurité de l'information :

- Respecter et protéger la vie privée des individus (y compris, mais sans s'y limiter, Stoneweg et ses employés).
- Ne collecter des informations personnelles qu'à des fins commerciales en relation avec les services spécifiques fournis à Stoneweg.
- Conserver les informations personnelles uniquement pendant la durée nécessaire à la réalisation des objectifs commerciaux liés aux services fournis à Stoneweg.
- Ne divulguer des informations personnelles à un tiers que si cela est nécessaire pour fournir des services à Stoneweg ou si cela est requis par les lois en vigueur.
- Collecter, utiliser, conserver, divulguer (en interne et en externe) et détruire les informations personnelles de manière à limiter les risques de perte, de vol, d'utilisation abusive ou d'accès non autorisé.
- Respecter les droits de propriété intellectuelle et ne pas enfreindre sciemment les droits de propriété intellectuelle d'un tiers.
- Notifier Stoneweg sans retard injustifié par écrit et, dans tous les cas, au plus tard 24 heures après qu'un Fournisseur a pris connaissance qu'une violation s'est produite en vertu du Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 du Parlement européen et du Conseil ou de toute autre loi applicable en matière de protection des données.

Conflits d'intérêts

En cas de conflits d'intérêts réels ou potentiels, les fournisseurs sont tenus de :

- Signaler rapidement à Stoneweg tout cas impliquant un conflit d'intérêt réel ou potentiel entre les intérêts du fournisseur et ceux de Stoneweg.
- Mettre en œuvre des mesures d'atténuation le cas échéant.

Orientation Client et Formation

Tous les Fournisseurs sont tenus de faire preuve du plus haut niveau de coopération, de compétence professionnelle et d'un esprit orienté vers le service, afin d'assurer une satisfaction maximale du client et de répondre aux attentes de Stoneweg. La poursuite de ces objectifs ne devra jamais entraîner une violation de la loi ni de la culture de conformité de Stoneweg.

Les Fournisseurs doivent, lorsque cela est pertinent, maintenir une politique de formation et d'apprentissage continu pour le développement personnel et professionnel, dans le but d'améliorer leurs performances, la qualité de leur travail et la satisfaction dans l'exécution de leurs fonctions.



STONEWEG

Travail et droits de l'homme

Les fournisseurs doivent respecter, défendre et promouvoir les droits de l'homme dans le cadre de leurs activités, produits ou services. Les fournisseurs sont tenus de respecter les lois applicables dans les pays où ils exercent leurs activités.

L'"*esclavage moderne*" comprend les crimes de traite des êtres humains, l'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage telles que la servitude, le travail forcé, le mariage forcé ou servile, la vente et l'exploitation d'enfants et la servitude pour dettes.

Stoneweg attend de ses fournisseurs qu'ils prennent en compte les risques liés aux pratiques d'esclavage moderne dans leurs opérations et leurs chaînes d'approvisionnement et qu'ils les identifient lorsqu'elles existent.

Ces obligations s'appliquent à tous les travailleurs, y compris, mais sans s'y limiter, les travailleurs temporaires, migrants, étudiants, contractuels, les employés directs et tout autre type de travailleur du fournisseur.

En ce qui concerne les conditions contractuelles ou d'emploi, en plus de toute autre obligation, les fournisseurs doivent se conformer aux exigences spécifiques suivantes de Stoneweg :

Travail des enfants

Stoneweg attend de ses fournisseurs qu'ils

- Ne s'engagent pas, ou ne tolèrent pas l'emploi illégal ou l'exploitation d'enfants sur le lieu de travail,
- Coopèrent avec les autorités chargées de l'application de la loi pour traiter tout cas de travail des enfants dont le fournisseur aurait connaissance.

Traite des êtres humains, esclavage et droit au travail volontaire

Stoneweg attend de ses fournisseurs qu'ils

- Respectent le libre choix de toutes les personnes et interdisent strictement le travail forcé ou obligatoire pour tous les employés.
- Ne fassent pas affaire, tolèrent ou s'associent avec des organisations ou des entités qui cautionnent ou pratiquent la coercition ou l'imposition d'un travail avec peu ou pas de liberté de choix.
- Se conforment aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les principes du Pacte mondial des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et s'efforcent de sensibiliser ses employés à la responsabilité du fournisseur en matière de protection des droits de l'homme.

Liberté contre les préjugés et la discrimination

Stoneweg attend de ses fournisseurs qu'ils

- Maintiennent un lieu de travail inclusif, exempt de harcèlement et de discrimination fondés sur le statut, la race, la couleur, la religion, l'origine nationale, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'âge, le handicap, le statut de vétéran ou de militaire ou d'autres caractéristiques protégées par la loi.
- Veillent à mettre en place les politiques et pratiques nécessaires pour favoriser un environnement exempt de harcèlement et de représailles.

Un lieu de travail sûr et sécurisé

Stoneweg attend de ses fournisseurs qu'ils

- Fournissent un lieu de travail sûr et sécurisé à l'ensemble de ses employés, clients et visiteurs.
- Ne tolèrent aucune violence physique et menaces, châtiments corporels, coercition mentale, abus verbaux ou harcèlement sexuel dans le cadre de ses activités ou de ses services.

Heures de travail et salaires



STONEWEG

Stoneweg attend de ses fournisseurs qu'ils

- S'engagent à être un employeur éthique qui s'efforce d'améliorer les normes du travail, qui respecte les contributions de ses employés et qui les récompense équitablement.
 - Les fournisseurs se conformeront à toutes les lois applicables concernant le paiement approprié des salaires aux employés, conformément aux taux en vigueur (et au moins au salaire minimum) requis par les lois et réglementations applicables, y compris tous les avantages requis.
 - Rémunèrent les employés pour les heures travaillées, y compris, si applicable, la compensation des heures supplémentaires effectuées.
- Le cas échéant, la politique du fournisseur sera précisée au niveau régional et national afin d'empêcher l'exploitation de la main-d'œuvre locale.

Liberté d'association

Stoneweg attend de ses fournisseurs qu'ils

- Respectent les droits des employés et qu'ils se conforment à toutes les lois applicables en matière de liberté d'association et de négociation collective.

Santé et sécurité (OHS)

Stoneweg attend de ses fournisseurs qu'ils

- Fournissent un environnement sûr à tous les employés, entrepreneurs et partenaires, en veillant à ce qu'une formation appropriée et des mesures de sécurité soient adoptées et régulièrement testées.
- Garantissent les principes généraux de prévention des risques en matière de santé et de sécurité, tels que la minimisation des risques, la fourniture d'équipements de protection individuelle et l'entretien approprié de toutes les machines et de tous les outils, conformément à la législation en vigueur.
- Respectent toutes les lois applicables en matière de santé, de sécurité et de sûreté dans les juridictions où chaque fournisseur exerce ses activités et qu'ils limitent l'exposition des travailleurs aux risques potentiels en matière de sécurité.
- Fournissent aux salariés des équipements de protection individuelle appropriés, sans frais pour eux, et assurent l'entretien de ces équipements. Les employés doivent être libres d'exprimer leurs préoccupations en matière de sécurité sans craindre de subir des représailles sous quelque forme que ce soit.
- Enregistrent, suivent et signalent tous les accidents du travail et toutes les maladies professionnelles comme l'exige la législation en vigueur.

Emploi équitable et éthique

Stoneweg attend de ses fournisseurs qu'ils

- Veillent à ce que tous les contrats de travail soient conclus conformément au droit du travail local et aux conventions de l'Organisation internationale du travail ("OIT").
- Respectent les droits de l'homme de tous les employés, contractants et partenaires (Convention des Nations unies sur les droits de l'homme).
- Respectent les droits de tous les employés conformément à la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
- Veillent à ce qu'il n'y ait pas de discrimination, y compris à l'égard des employés, des sous-traitants et des partenaires du fournisseur, fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion, l'opinion politique ou la nationalité.
- Adoptent une politique de lutte contre les pots-de-vin et la corruption qui comprend une approche de tolérance zéro à l'égard des pots-de-vin et de la corruption.
- Mettent en place des procédures anonymes d'alerte et de réclamation.



STONEWEG

Gestion de l'environnement

Stoneweg attend de ses fournisseurs qu'ils

- Se conforment à toutes les politiques applicables de Stoneweg notifiées, le cas échéant.
- Respectent toutes les lois applicables en matière de gestion de l'environnement et veillent à ce que toutes les autorisations, tous les permis ou toutes les licences nécessaires soient obtenus et maintenus.
- Minimisent l'impact négatif sur l'environnement en garantissant l'utilisation durable des ressources naturelles.
- Promeuvent l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de carbone.
- Réduisent la consommation de l'eau et les impacts sur la biodiversité.
- Réduisent les déchets et promeuvent le recyclage.

6. Engagement des fournisseurs

Nos fournisseurs ont la responsabilité d'identifier, de notifier et de remédier à tous les cas où les activités ne répondent pas aux attentes décrites dans le présent code.

Les fournisseurs peuvent être soumis à un contrôle/audit par Stoneweg. En outre, Stoneweg a le droit de procéder à une vérification préalable de tous les fournisseurs sur une base régulière et les fournisseurs doivent fournir à Stoneweg toutes les informations pertinentes requises dans le but d'évaluer la conformité avec le présent Code. Lorsque Stoneweg identifie des divergences entre les attentes définies dans le présent Code et les données fournies par le Fournisseur, ce dernier doit soit mettre en œuvre une solution appropriée, soit expliquer pourquoi il ne peut pas se conformer à l'exigence.

La non-conformité ou le non-respect de ce Code peut conduire Stoneweg à chercher à exercer ses droits de résiliation contractuelle tels qu'ils sont définis dans le contrat concerné avec le fournisseur.

7. Signalement des manquements (dénonciation)

Tous les manquements seront pris au sérieux et, si nécessaire, une enquête confidentielle sera menée. Stoneweg ne tolérera pas de représailles à l'encontre d'une personne ayant signalé un problème en toute bonne foi.

Si vous avez des inquiétudes concernant des actions ou des décisions prises qui vont à l'encontre des principes et des normes énoncés dans le Code, veuillez en informer votre interlocuteur chez Stoneweg. Si, pour quelque raison que ce soit, vous n'êtes pas en mesure de faire part de vos préoccupations à votre personne de contact chez Stoneweg, veuillez contacter ***compliance@stoneweg.com***.

En Espagne, Stoneweg met à disposition un canal dédié de communication et de signalement (whistleblowing) pour les fournisseurs et les tiers (***www.buzoncompliance.es***). Si, pour quelque raison que ce soit, vous ne pouvez pas faire part de votre préoccupation à votre interlocuteur chez Stoneweg ou via le canal mentionné, veuillez contacter ***compliancespain@stoneweg.com***.